Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 11 janvier 2022 à huis clos par visioconférence.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Linda Cournoyer et Jolyanne De Tonnancour ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que cet état d'urgence a été prolongé par des périodes additionnelles de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents par visioconférence et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Il est proposé par Richard Potvin et résolu que ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Adopté à l'unanimité.

2022-01-001 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2021;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Pierre-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 et ceux des séances extraordinaires du 16 décembre 2021 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 30 novembre 2021 qui affiche un solde à la caisse de 242 473,28 $, des dépôts à terme au montant de 694 506,94 $, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de 86 861, 40 $, pour un solde aux livres de 850 730,58 $. Le total des revenus de décembre se chiffre à 65 065,98 $ et celui des dépenses à 260 833,24 $.

2022-01-003 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 105 884,68 $ et des comptes payés pour un montant de 106 612, 17 $.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de janvier 2022 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 3 décembre au 6 janvier 2022.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

Le conseiller Patrick Chamberland donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour adoption afin d'établir les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2021 de certains cours d'eau.
Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2022-01-004 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour AccèsCité

Il est proposé par Jolyanne de Tonnancour, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels AccèsCité avec la compagnie PG Solutions, pour une période de 12 mois débutant le 1er janvier 2022, au coût de 10 543 $ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-005 Renouvellement de l'abonnement au service de diffusion GOnet

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce conseil renouvelle l'abonnement au service de diffusion GOnet par Groupe de géomatique Azimut inc., pour une période de 12 mois débutant le 1er janvier 2022, au coût de 2 124 $ plus taxes, ainsi que les services de mise à jour de la matrice graphique et du rôle d'évaluation foncière au coût unitaire de 100 $ plus taxes et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-006 Adhésion 2022 à Québec Municipal

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce conseil autorise un montant de 180 $ plus taxes pour défrayer le coût de l'adhésion 2022 de la municipalité à Québec Municipal et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-007 Adhésion 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que Conseil autorise un montant de 890 $ plus taxes pour défrayer le coût de la cotisation 2022, incluant la protection assurance, à l'Association des directeurs municipaux du Québec et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-190-00-494 et 02-190-00-423.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-008 Renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska

Il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 50 $ pour défrayer le coût de l'adhésion 2022 de la municipalité à OBV Yamaska et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-009 Proposition pour module de traitement de la paie

Il est proposé par Jolyanne de Tonnancour, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 376 $ pour défrayer le coût de l'achat d'un module de traitement de la paie pour remplacer l'application transaction express qui est désuète et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-010 Adhésion 2022 à l'Association des chefs de services d'incendie du Québec

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil autorise un montant de 321,93 $ incluant les taxes pour défrayer le coût de notre adhésion 2022 à l'Association des chefs de services d'incendie du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-011 Renouvellement du contrat de soutien annuel pour le logiciel Première Ligne

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat de soutien annuel 2022 pour le logiciel Première Ligne au coût de 1029,09 $ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-726.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-012 Résolution relative aux travaux 2022 effectués dans l'emprise des routes entretenues par le MTQ

Considérant que la Municipalité de Saint-David effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

Considérant que certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

Considérant que dans chacun de ces cas, la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également, que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE. Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

2. Que le conseil de la Municipalité de Saint-David demande au ministère des Transports que la présente résolution tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille (10 000 $) dollars et que la municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée.

3. Que François Marginean, inspecteur municipal soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-013 Acquisition d'une tondeuse pour l'entretien des terrains de la municipalité

Considérant la demande de prix transmise à plusieurs fournisseurs en lien avec l'acquisition d'une tondeuse pour le service des travaux publics;

Considérant les prix provenant de trois fournisseurs;

Considérant que l'équipement offert répond aux spécifications requises par les élus;

En conséquence. Il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'une tondeuse Kubota, modèle ZD1211-3-60, auprès de l'entreprise Kubota Drummondville, au montant de 18 850 $ plus les taxes, désigne le maire pour procéder à la signature des documents requis pour cette acquisition et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-31030-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-014 Emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'une tondeuse pour le service des travaux publics

Considérant que ce Conseil a autorisé l'achat d'une tondeuse pour le service des travaux publics par l'adoption de la résolution numéro 2022-01-013;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir le mode de paiement pour cette dépense;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise un emprunt d'une somme de 15 500 $ au fonds de roulement de la Municipalité remboursable à compter de 2023 en deux versements annuels, égaux et consécutifs.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-015 Approbation du budget 2022 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel (ensemble immobilier 2775)

Considérant que le document *Rapport d'approbation du budget 2022* pour l'OH de Pierre-De Saurel émis le 12 décembre 2021 prévoit un déficit de 37 142 $ pour l'ensemble immobilier 2775;

Considérant que la municipalité de Saint-David doit contribuer à 10% du déficit ou recevoir 10% du bénéfice pour l'ensemble immobilier 2775 de l'OH Pierre-De Saurel;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil approuve le budget 2022 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour l'ensemble immobilier 2775, autorise le versement d'un montant de 3 714 $ représentant 10% du déficit prévu et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-520-00-963.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-01-016 Adhésion 2022 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

Considérant qu'une portion de l'adhésion 2022 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement du Québec à la COMBEQ est recouvrable en vertu de l'entente relative à un service en matière d'inspection et prévoyant la fourniture de services conclue avec la municipalité du Village de Massueville et celle de Sainte-Victoire-de-Sorel;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise un montant de 436,91$ pour défrayer le coût de notre adhésion 2022 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-610-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue.

2022-01-017 Levée de la séance

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la présente séance soit levée, à 20 h 28

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

_____
Maire

_____
Directeur général et greffier-trésorier